

**CONSEIL
DE LA NATION**

**Adoption des codes pénal et de
procédure pénale et de l'ordon-
nance relative à la contrebande**

Les projets de lois portant amendements des codes pénal, de procédure pénale ainsi que l'ordonnance présidentielle portant amendement de l'ordonnance 05-06 relative à la lutte contre la contrebande ont été adoptés hier par le Conseil de la nation.

Rachid Arabi, sénateur RCD, seul parti de l'opposition à siéger au sein de cette institution, a choisi de s'abstenir lors de la présentation à adoption de l'ordonnance présidentielle avant de voter contre le code de procédure pénale puis pour le code pénal. A propos des amendements introduits au code de procédure pénale, les membres de la commission juridique du Sénat ont présenté une recommandation afin d'éviter «toute atteinte aux droits de l'homme et aux libertés individuelles des citoyens».

En effet, les sénateurs, membres de cette commission, ont recommandé au ministre de la Justice, garde des Sceaux, de mettre en œuvre un programme de recyclage au profit des magistrats du ministère public et des officiers de police judiciaire en matière d'écoutes téléphoniques et d'infiltrations.

D'autres recommandations ont également été présentées au représentant de l'Exécutif par les sénateurs dans le cadre des amendements introduits au code pénal. Ces dernières ont trait à la stricte application de ces nouvelles mesures par les magistrats.

T. H.

**ELECTION DU P / APW
DE TIZI-OUZOU**

Le RCD dénonce

«Ce sont les états-majors des partis qui ont choisi d'élire Smaïl Keciïli du FFS à la présidence de l'Assemblée populaire de wilaya. Ils ont opté, ce faisant, pour la continuité dans l'immobilisme et l'inertie contre l'alternative du changement représentée par le RCD», déclare en substance le candidat malheureux et chef de groupe du RCD à l'APW de Tizi-Ouzou, M. Mohand Ikherbane au cours d'une conférence de presse tenue hier soir, deux jours après l'élection du nouveau P/APW en remplacement du défunt Rabah Aïssat assassiné au début du mois d'octobre par des terroristes à Ain-Zaouïa, sa commune d'origine.

Ça serait la veille tard dans nuit que les appareils des partis sont intervenus pour trancher, dans la confusion générale qui régnait au sein des groupes, en faveur du FFS alors que le RCD faisait appel à la prise de conscience des élus, individuellement, et, semblait-il, avec promesse de succès, en vue de refuser la fatalité de l'inertie.

L'injonction des appareils n'a pas été entendue par cinq élus dont deux ont voté pour le candidat RCD et trois ont hésité de se prononcer en votant à bulletins nuls, ce gain des voix ajouté à la cohésion du groupe resté uni, face aux divergences graves, qui minaient les autres partis, est considéré comme un succès par le confédéré qui prévoit un éclatement de la coalition à plus ou moins brève échéance. Elle se serait faite, selon lui, sur injonction et surtout autour de sordides intérêts matériels.

Questionné pour savoir à quel bord il impute l'immobilisme et l'inertie dénoncés dans sa déclaration préliminaire, le confédéré affirme qu'elle a pour origine principale l'assemblée peu entreprenante et secondairement la bureaucratie administrative, pourquoi le RCD n'a pas engagé en tant que parti des discussions programmatiques avec d'autres partis en vue de ce changement souhaité et de la victoire de son candidat ? «Le parti n'a rien entrepris dans ce sens, nous, nous ne sommes pas habitués à le faire, nous avons plutôt fait appel au sens des responsabilités des élus qui paraissaient vouloir un changement», répond en filigrane le candidat malheureux soulignant une fois de plus que le sort du scrutin s'est négocié autour de petits avantages matériels pas du tout honorables pour les concernés.

Il affirme, pour terminer, que le groupe du RCD continuera son combat au sein de l'assemblée en restant fidèle à son programme électoral et à la défense des intérêts de la population.

B. T.

**PROCES EN APPEL DES FEMMES VICTIMES
DE HASSI-MESSAOUD**

Aujourd'hui à la Cour suprême

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à la Cour suprême, le procès en appel des 39 femmes violées et lynchées en juillet 2001, dans le quartier d'El-Haïcha, dans la ville de Hassi-Messaoud. Cinq années après le drame, les déboires de ces malheureuses victimes n'en finissent pas.

Au fil des ans, la mobilisation a baissé et plusieurs victimes ont dû céder sous la pression des familles des bourreaux dont certains sont détenus et d'autres toujours en liberté. Elles ne sont que trois à ce jour à se battre pour que la justice soit enfin rétablie.

Très peu de chances est toutefois attendue de ce procès en appel qui a été introduit par les familles des bourreaux, qui considèrent lourdes les peines retenues contre les criminels.

Parmi ces derniers, qui, le jour du crime, étaient plus d'une centaine, seule une vingtaine a comparu devant les juridictions com-

pétentes. Si les femmes en parlent de ce procès d'aujourd'hui, c'est parce qu'elles ont de la peine à retrouver une vie normale. Laissant de côté leur traumatisme psychique, ces victimes crient à l'injustice, à l'instrumentalisation de leur affaire par le mouvement associatif et dénoncent le mutisme des autorités. Voulant échapper à leurs bourreaux qui continuaient à exercer une pression sur elles, après cette douloureuse tragédie, les femmes de Hassi-Messaoud sont confrontées aujourd'hui à une autre pression d'une autre nature. Fatiha ou Rahmouna, pour ne prendre que ces deux exemples, vivent le calvaire, la précarité et le harcèlement.

Elles subissent depuis quelque temps les conséquences des factures impayées, celles du loyer, de l'électricité. Même l'Etat, qui leur a attribué des crédits, les met en demeure d'honorer leurs

dettes, se réservant le droit de les ester en justice en avril 2007. «Si nous nous retrouvons dans cette situation, c'est parce que nous avons fait confiance aux associations», se plaint une des victimes qui nous a rendu visite, hier. Ainsi, les deux associations, Racheda et l'Alpec (Oran), sont mises à l'index par les victimes qui leur attribuent la responsabilité de la situation de précarité, dans laquelle elles se sont retrouvées, avec leurs enfants.

«Elles nous ont utilisées, récupéré les dons qui nous ont été destinés par des ONG internationales, et aujourd'hui elles nous rejettent», dévoile une autre victime, enchaînant que «ces associations les ont manipulées pour justifier leur combat féministe».

«De quel droit ces associations ont utilisé nos photos dans des revues sans nous informer. Elles ont abusé de notre confiance et ont subtilisé notre

argent», disent-elles. Ce n'est pas tout, ces victimes demandent que ces associations ouvrent un dialogue transparent pour dévoiler la destination des dons ramassés sur le dos des victimes. «Elles disent qu'elles ont payé avec cet argent les avocats.

Or, nous savons pertinemment que les avocats se sont chargés de cette affaire par solidarité sans y toucher un sou», fait-on remarquer.

Désespérées et livrées à elles-mêmes, les victimes de Hassi-Messaoud interpellent les pouvoirs publics, notamment la ministre chargée de la Famille et de la Condition féminine, pour trouver une solution définitive à leurs problèmes.

Rappelons au passage le refus des responsables du ministère de la Solidarité de les recevoir et d'ouvrir encore une fois ce dossier jugé clos.

Rosa Mansouri

BOUBEKEUR BENBOUZID L'A AFFIRME HIER

«Les enseignants du technique seront transférés vers le professionnel»

«Les professeurs de l'enseignement technique, en surnombre après la suppression de celui-ci, seront transférés vers le secteur de la formation et l'enseignement professionnels à partir de l'année prochaine», c'est ce qu'a annoncé Boubekeur Benbouzid, ministre de l'Education nationale, lors de l'installation hier à l'Institut national de la formation professionnelle à Alger de la commission interministérielle chargée d'étudier les modalités de mise en œuvre du nouveau parcours d'enseignement professionnel dans le cadre de la réforme du système national d'éducation et de formation.

Ainsi, les cinq filières (électronique, électrotechnique, fabrication mécanique, bâtiment et travaux publics et techniques comptables) supprimées dans le système éducatif ont été introduites dans les programmes de l'enseignement professionnel depuis septembre 2006.

Celles-ci seront désormais dispensées dans les établissements de forma-

tion et d'enseignement professionnels dépendant du département de El Hadi Khaldi. Et par conséquent, l'encadrement sera assuré par les enseignants du technique.

La déclaration officielle de Benbouzid vient donc confirmer les craintes et les inquiétudes des enseignants de l'enseignement technique qui ont catégoriquement refusé cette mesure de transfert qu'ils n'ont pas hésité à qualifier de «reconversion dégradante».

Se voulant rassurant, le

premier responsable du secteur de l'éducation a affirmé que «les enseignants garderont leur statut» sans toutefois donner de détails sur le nombre de ceux qui seront concernés par ces transferts.

«Nous aurons les chiffres dans dix jours», dira-t-il. En d'autres termes, c'est la commission s i o n interministérielle qui, pour rappel, regroupe

des représentants des ministères de l'Education nationale, de la Formation et l'Enseignement professionnels et de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, étudiera ces nouvelles mesures.

Selon le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, El Hadi Khaldi, cette commission devra définir un schéma général pour le développement du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels dans ses différents aspects, notamment les diplômés, les spécialités, l'encadrement, les cursus et les programmes.

Les résultats des travaux de cette commission feront l'objet d'un exposé en Conseil de gouvernement.

Lotfi Merad

